

Semaine du conducteur sécuritaire de la CVSA 2025 : Comment éviter une contravention

La semaine 2025 de la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA) sur la conduite sécuritaire se déroule du 13 au 19 juillet. Au cours de ces sept jours, les agents de la circulation des États-Unis, du Canada et du Mexique vont intensifier leurs patrouilles et rechercher des signes de comportements de conduite dangereux.

L'an dernier, les responsables de l'application de la loi ont arrêté plus de 11 000 véhicules pendant la Semaine de la sécurité des conducteurs, émettant 2 439 avertissements et 1 583 contraventions aux conducteurs de véhicules automobiles commerciaux (CMV). Cette année, les agents se concentreront sur les comportements de conduite imprudents, négligents et dangereux.

Poursuivez votre lecture pour en savoir plus sur chaque type de conduite agressive afin d'éviter les contraventions et les accidents :

Conduite imprudente : Toute personne qui conduit un véhicule en faisant preuve d'un mépris volontaire ou inconsidéré pour la sécurité des personnes ou des biens. Voici quelques exemples :

- Couper la route à un autre conducteur, puis ralentir
- Se faufiler agressivement dans la circulation
- Excès de vitesse dans les zones de travaux ou par mauvais temps
- Brûler intentionnellement les feux rouges ou les panneaux d'arrêt pour gagner du temps
- Talonner un autre véhicule à n'importe quelle vitesse
- Bloquer des véhicules en tentant de dépasser ou de changer de voie
- Conduite sous l'influence (DUI) de drogues ou d'alcool. Au cours de la Semaine de la sécurité des conducteurs de l'an dernier, les conducteurs de CMV ont reçu 30 avertissements et 49 contraventions pour DUI

Conduite imprudente ou dangereuse : Conduire un véhicule sans la prudence et l'attention requises ou sans considération raisonnable pour les autres automobilistes ou les personnes sur la route. Voici quelques exemples :

- Ne pas porter une ceinture de sécurité. L'an dernier, les conducteurs de CMV ont reçu 328 avertissements et 473 contraventions pour violation du port de la ceinture de sécurité au cours de la semaine



- Utiliser un téléphone ou un appareil GPS en conduisant. L'an dernier, les conducteurs de CMV ont reçu 158 avertissements et 169 contraventions pour distraction au volant
- Utiliser les phares ou les freins pour « punir » les autres conducteurs
- Ne pas vérifier les angles morts avant de changer de voie
- Ne pas utiliser les clignotants
- Ne pas avoir sécurisé correctement son chargement

La conduite préventive est une conduite sécuritaire.

Évitez les risques d'une conduite imprudente, négligente ou dangereuse en suivant ces cinq conseils :

- 1. Conduisez à la vitesse maximale autorisée ou en dessous de celle-ci** et ralentissez encore plus en cas de mauvais temps et de circulation dense. L'excès de vitesse était l'infraction numéro 1 lors de la Semaine de la sécurité routière de l'année dernière.
- 2. Planifiez votre itinéraire.** Programmez votre GPS et ajustez vos rétroviseurs et votre radio pour limiter les distractions
- 3. Partez tôt** pour ne pas vous sentir pressé d'atteindre votre destination
- 4. Bouclez votre ceinture.** Le port de la ceinture de sécurité sauve des vies
- 5. Évitez les trois types de distraction au volant**
 - **Manuel :** Manger, boire, changer de station de radio, se toiletter

- **Visuel** : Regarder des panneaux d'affichage, parler ou texter sur un appareil portable
- **Cognitif** : Colère, anxiété, fatigue, rêverie et conversation sur un appareil mains libres

Et si les autres conduisent de manière agressive? Ne klaxonnez pas et ne faites pas de geste obscène. Soyez plutôt courtois, patient et indulgent.